Procès-verbal de l'assemblée communale du 22 septembre 2020 à l'abri de protection civile à Ecublens à 20h00

A 20h00, **Jean-Pierre Vaucher**, Syndic, ouvre l'assemblée communale ordinaire dite des comptes. Au vu de la situation sanitaire prévalant depuis le début de l'année et conformément aux directives des autorités, il n'a pas été possible de tenir cette assemblée au printemps comme cela en est l'usage. Le Syndic remercie M. Grandjean du journal « La Liberté » de sa présence.

La possibilité de tenir une seule assemblée pour les comptes 2019 et pour le budget 2021 a été évoquée. Celle-ci aurait dû se tenir au plus tard avant le 31 octobre 2020 selon les instructions du Service des communes. Cette possibilité a été abandonnée étant donné que les montants du budget ne sont disponibles, dans leur intégralité, qu'après la date du 31 octobre 2020. L'assemblée pour le budget 2021 est provisoirement agendée au 15 décembre 2020.

Vous constatez que des mesures organisationnelles ont dû être prises en raison de l'épidémie du COVID. Dans cette salle, la distance des 1.5 m est donc à appliquer ainsi que le respect de la distanciation sociale à la sortie et également devant l'abri de la protection civile.

Pour cette assemblée le procès-verbal sera tenu par Mme Déborah Gilliard-Schiliro, secrétaire.

Jean-Pierre Vaucher informe que cette assemblée communale est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Cette assemblée a été convoquée légalement par annonce dans la Feuille officielle du canton de Fribourg no 36 du 4 septembre 2020, par affichage au pilier public, par mention sur le site Internet de la commune et par envoi d'un tout-ménage. Le tractanda est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2019

2. Comptes 2019
   - 2.1 Présentation des comptes de fonctionnement
   - 2.2 Présentation des comptes d'investissement
   - 2.3 Présentation du bilan et hors-bilan
   - 2.4 Rapports de l'organe de révision et de la commission financière
   - 2.5 Approbation

3. Complément d'investissement 2020
   - 3.1 Réfection de canalisations : validation de la décision du Conseil communal pour un complément de Fr. 40'000
   - 3.2 Rapport de la commission financière
   - 3.3 Approbation

4. Approbation d'un nouveau règlement scolaire

5. Approbation du nouveau règlement en matière de cimetière

6. Divers

Jean-Pierre Vaucher demande si le tractanda appelle des commentaires ou remarques de la part de l'assemblée communale. Cela n'est pas le cas, cette assemblée peut donc délibérer valablement.

Deux scrutateurs sont nommés, soit M. Christian Spinelli pour son rang, les deux premiers rangs et le Conseil communal et M. Roger Butty pour son rang, le rang de devant et le dernier rang. Mmes Déborah Gilliard-Schiliro, Anne-Catherine Emonet, M. Charles Grandjean du journal la Liberté, M. Lionel Lacotte et M. Valentin Dougoud ne peuvent pas voter.

Projet

Les scrutateurs donnent le nombre de personnes pouvant voter. Il y a 34 participants.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2019

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale était à disposition au bureau communal et également sur le site Internet de la commune. Il ne sera donc pas lu.

Jean-Pierre Vaucher demande si le procès-verbal appelle des commentaires ou remarques de la part de l'assemblée communale. Cela n'est pas le cas.

Les personnes qui acceptent ce procès-verbal sont priées de se prononcer par main levée. Les scrutateurs comptent. Personnes pour 31, contre 0, abstentions 2.

Le procès-verbal est donc accepté à l'unanimité avec remerciements à Mme Gilliard-Schiliro, secrétaire, pour son excellente rédaction.

2. Comptes 2019

Le Conseil communal a approuvé les comptes 2019 lors de sa séance du 18 mars 2020. Ils ont été révisés par la Fiduciaire Hervest en date du 14 mai 2020. De plus, ils ont fait l'objet d'une présentation à la commission financière le 24 juin 2020 en présence de Monsieur Laurent Pralong, réviseur responsable de la Fiduciaire Hervest.

Avant d'aller dans le détail des comptes. Jean-Pierre Vaucher mentionne que l'année 2019 a été une année normale au niveau des finances. Elle clôt avec un bénéfice de Fr. 4'750.37 contre Fr. 8'525.59 l'an passé. Le budget prévoyait, quant à lui, un bénéfice de Fr. 8'307.00. Il a été possible d'effectuer des amortissements supplémentaires pour Fr. 184'923.80 contre Fr. 164'233.50.

Cette année 2019 a été marquée par les points suivants : dans l'ensemble, respect des budgets de charges à tous les niveaux, à nouveau des entrées découlant de mutations et gains immobiliers sur des transactions immobilières, pas de provision supplémentaire pour la Caisse de pension de l'Etat et un bénéfice découlant de la vente de la Chapelle. Pour le reste, Jean-Pierre Vaucher y reviendra à la présentation des comptes 2019 en précisant qu'elle sera moins détaillée que lors des assemblées précédentes vu que les comptes détaillés étaient à disposition au secrétariat de la commune et également sur le site Internet de la commune.

Présentation des états financiers 2019 :

2.1 Présentation des comptes de fonctionnement
2.2 Présentation des comptes d'investissement
2.3 Présentation du bilan et hors-bilan
2.4 Rapports de l'organe de révision et de la commission financière

Chapitre 9 - Finances et impôts :

M. Mathys Sébastien souhaite savoir selon quel critère la somme de Fr. 185'000.00 est attribuée aux amortissements et finalement pourquoi ne pourrait-elle pas être attribuée à de nouveaux investissements. Les habitants ont-ils un pouvoir décisionnel à ce sujet.

Jean-Pierre Vaucher répond que cette somme de Fr. 185'000.00 est un montant comptable qui résulte de l'année comptable écoulée. Il est d'usage dans toutes les communes fribourgeoises de faire ces amortissements supplémentaires, cela permet d'amortir les biens. Jean-Pierre Vaucher précise que ce sont des liquidités qui sont réelles et qui permettront de faire des investissements futurs. Cette pratique sera supprimée à partir de l'année prochaine sous le modèle comptable harmonisé « MCH2 ». Les montants qui sont présentés servent de base pour l'année à venir.

Projet

M. Mathys Sébastien souhaite savoir si lors de l'établissement d'un budget, il est possible de créer de nouveaux centres de charges. De plus, des suggestions peuvent-elles être faites par les habitants ?

Jean-Pierre Vaucher répond positivement à ces deux demandes.

M. Bernard Dougoud revient sur la première question de M. Mathys dont il relève la pertinence. Depuis plusieurs années la dette est amortie et estime qu'il est temps que les contribuables bénéficient d'une diminution de la charge fiscale.

Jean-Pierre Vaucher remercie M. Dougoud pour sa remarque. Il rappelle que le Conseil communal a déjà, par deux reprises, fait bénéficier les contribuables d'une baisse d'impôt. Pour revenir sur la remarque du bénéfice publié, le souhait du Conseil communal est de diminuer la charge fiscale, bien entendu si le résultat le permet.

M. Bernard Dougoud relève que malgré les deux baisses d'impôt faites par le passé, le résultat présente toujours des amortissements supplémentaires. L'impôt pourrait donc être baissé sur plusieurs années.

Le Conseil communal prend note de cette remarque. Jean-Pierre Vaucher relève toutefois que les dépenses à venir sont importantes. Il pense à la STEP, au Cycle d'orientation, au projet de bâtiment des pompiers pour le secteur de la Glâne Sud et également à une étude pour un projet d'un nouveau bâtiment scolaire pour le cercle scolaire « ACER ». Il relève également un état de fait qui concerne la diminution des rentrées fiscales depuis 2019 et 2020 et qui doit également être pris en compte dans les réflexions du Conseil communal.

M. Bernard Dougoud constate que ce même discours est tenu depuis 20 ans.

M. Jean Dorthe rejoint totalement les propos de M. Dougoud et relève que lors de la dernière baisse d'impôt votée, la condition était que cette baisse soit effective pour une année uniquement. Il ajoute que les montants amortis prouvent que la commune a les moyens d'investir un minimum, il ajoute que certaines infrastructures en ont grand besoin et conclut en mentionnant que nous sommes en 2020 et plus en 1950 !

<u>Bilan – 1400.00</u>

M. Sébastien Mathys constate que la commune possède pour Fr. 296'000.00 de biens immobiliers, il souhaite savoir à quels bâtiments ce montant correspond.

Jean-Pierre Vaucher répond que ce montant correspond à l'abri PC, au bâtiment administratif et au local des quilles. L'Auberge communale a une valeur au bilan de Fr. 500'000.00.

M. Sébastien Mathys souhaite savoir si l'estimation des bâtiments est à jour. Il s'étonne que la valeur de ces bâtiments soit aussi faible.

Jean-Pierre Vaucher répond qu'il est préconisé de ne pas surévaluer les bâtiments lors de l'élaboration du bilan.

Mme Corinne Jotterand souhaite savoir ce que représente les réserves.

Jean-Pierre Vaucher répond qu'en son temps lors de la construction d'une habitation, un montant devait être versé pour la création d'une protection civile. Cette réserve cumulée sur plusieurs années a permis de financer l'abri PC dans lequel nous nous trouvons. Aujourd'hui, le canton est en charge du financement de ces infrastructures, ainsi le montant de Fr. 99'000.00 devra leur être versé ces prochaines années. La deuxième partie concerne les réserves sur l'eau et l'épuration. Les bénéfices faits sur l'eau et l'épuration ne peuvent pas être considérés comme bénéfice, ils doivent être mis en réserve pour le maintien de la valeur des installations.

M. Bernard Dougoud souhaite revenir sur le chapitre 10 « Disponibilités », montant de Fr. 890'382.36 et relève qu'il ne faudrait pas les oublier.

Jean-Pierre Vaucher répond que ce montant ne sera pas oublié et sera utilisé lors des investissements futurs évoqués. Ces réserves permettront ainsi de ne pas emprunter la totalité des montants et de diminuer les intérêts bancaires.

Projet

Jean Dorthe ajoute que cela lui fait penser à la politique du canton de Fribourg.

L'assemblée n'a pas d'autre question sur la présentation des états financiers 2019.

La présence de l'organe de révision n'est pas nécessaire à l'assemblée communale. Mme Anne-Catherine Emonet nous fait donc la lecture du rapport émis par la fiduciaire Hervest.

Jean-Pierre Vaucher donne ensuite la parole à Monsieur Jean-Claude Godel pour la lecture du rapport de la commission financière.

La commission financière recommande à l'assemblée communale d'accepter les comptes 2019.

Jean-Pierre Vaucher remercie la commission financière pour son rapport.

2.5 Approbation

Jean-Pierre Vaucher propose de passer les comptes 2019 au vote; le Conseil communal ne peut pas voter. Les personnes qui acceptent les comptes 2019 sont priées de se prononcer par main levée. Les scrutateurs comptent. Personnes pour 24, contre 0, 4 abstentions.

Les comptes 2019 sont approuvés.

3. Complément d'investissement 2020

3.1 Réfection de canalisations : validation de la décision du Conseil communal pour un complément de Fr. 40'000.00.

Lors de l'assemblée du 17 décembre 2019, un investissement de Fr. 50'00.00 a été voté pour des rénovations de canalisations et le remplacement d'une conduite en vue de la nouvelle construction de 11 appartements par M. Guillet.

Initialement, il était prévu de traverser la parcelle de M. Bernard Dougoud et finalement le tracé prévu a été modifié. Le tracé retenu a engendré des coûts supplémentaires que le conseil communal a estimé dans un premier temps à Fr. 40'000.00.

Le choix final du tracé a pris en considération le fait que la nouvelle conduite pourrait mieux desservir, dans le futur, les éventuelles constructions de la parcelle RF 2551 et également en cas de rénovation des immeubles de l'ancien magasin et de la ferme Deschenaux.

Ce complément d'investissement est de la compétence de l'assemblée communale. Au vu de la situation sanitaire prévalant à ce moment-là (avril – mai 2020), et en fonction du courrier du 18 mars 2020 de l'Organe cantonal de conduite qui précisait : « l'art. 90 Loi sur les communes (LCo) selon lequel les décisions pour les dépenses imprévisibles et urgentes peuvent être décidées par le Conseil communal lorsque le législatif ne peut se réunir à temps. La décision est soumise pour approbation lors de la prochaine séance du législatif », en date du 20 mai 2020, le Conseil communal a décidé une rallonge de crédit de Fr. 40'000.00.

Pour rappel, l'immeuble Guillet était déjà construit à ce moment-là et il était impératif qu'il soit raccordé rapidement à une conduite communale.

Jean-Pierre Vaucher présente le détail du plan financier en relevant qu'une partie des travaux a déjà été réglée et que le solde le sera dans les prochaines semaines. Le décompte est présenté.

Jean-Pierre Vaucher demande à l'assemblée s'il y a des questions au sujet de ce point de l'ordre du jour.

Mme Corinne Jotterand se demande pourquoi le montant n'a pas été pris sur les réserves.

Projet

Jean-Pierre Vaucher répond que cela sera le cas, toutefois la loi prévoit que tout investissement doit être voté par le législatif.

M. Bernard Dougoud estime qu'il est de son devoir d'informer l'assemblée sur cette affaire. Il retrace alors les faits dans ce dossier, de la mise à l'enquête à l'inondation du 20 septembre 2020. Lors de la mise à l'enquête M. Dougoud et son épouse ont fait opposition, notamment sur la problématique de l'évacuation des eaux. Suite au dépôt de cette opposition, une séance de conciliation a été organisée en présence du propriétaire de l'immeuble. A l'issue de cette rencontre, il a été convenu qu'une séance, sur place, serait organisée. Aucune nouvelle de la commune jusqu'à la mise en chantier de l'immeuble. La problématique de l'évacuation de l'eau a finalement pu être présentée à la commune et à M. Guillet, lors d'une rencontre organisée par ses soins. M. Dougoud relève que M. Conus a été très magnanime dans cette affaire et ajoute que « Monsieur je sais tout – le Syndic » a tout refusé et a même spolié sa conduite en décrétant que celle-ci est communale et non privée. M. Dougoud continue son explication et informe qu'il a alors demandé à la Préfecture d'organiser une séance sur place. A l'issue de cette séance, sur décision du Préfet, un courrier a été transmis qui décrète que la conduite est privée et que la commune est tenue de construire une nouvelle conduite. M. Dougoud précise qu'il a alors proposé de changer la conduite pour un plus gros diamètre, cette conduite deviendrait ainsi communale. M. Dougoud conclut et relève que si les coûts de cette conduite sont aussi élevés c'est à cause de Monsieur le Syndic qui s'est opposé à cette proposition et, avec qui, il n'est pas possible de discuter.

M. Jean Dorthe remercie Bernard Dougoud car sans ces explications, l'assemblée n'aurait pas obtenu les mêmes informations.

Jean-Pierre Vaucher revient sur le choix de la conduite et relève que les conditions exigées par M. Dougoud étaient nombreuses et plus ou moins réalisables.

Mme Sandra Dougoud et M. Bernard Dougoud demandent la lecture des conditions.

Jean-Pierre Vaucher reprend la parole avant la lecture des conditions. Il relève que selon un courrier de M. Dougoud, dans lequel il mentionne que « si les conditions susmentionnées ne vous conviennent pas vous avez tout loisir de passer ailleurs ». Dans un dernier courrier, M. Dougoud écrit « je constate que vous avez trouvé une autre solution et j'en suis bien aise ». A la constatation des difficultés de communication et au vu de l'urgence du dossier, le Conseil communal a décidé d'opter pour la solution présentée précédemment. Au vu du développement futur possible de la ferme Deschenaux ainsi que du bâtiment de l'ancien magasin, le Conseil communal a décidé de retenir le tracé qui n'empiétait pas sur d'autres terrains.

Mme Sandra Dougoud estime qu'il n'y avait pas d'urgence dans ce dossier. La commune était informée depuis 2018 de la problématique de l'évacuation des eaux de cette conduite. Mme Dougoud reprend le procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2019, dans lequel il est fait mention que le montant de Fr. 70'000.00 comprend également le remplacement d'une conduite d'eau claire depuis la ferme de M. Bernard Dougoud jusqu'à la conduite principale au-dessus du bâtiment de l'OFIDA. Ce remplacement est apparu comme nécessaire au vu de la construction de l'immeuble de M. Gaston Guillet avec 11 appartements. Pour information, cette nouvelle conduite desservira l'immeuble de M. Gaston Guillet, l'ancienne laiterie, les 2 maisons du magasin, la route communale et la ferme de M. Bernard Dougoud. Sandra Dougoud informe qu'à ce jour seul l'immeuble est raccordé à cette nouvelle conduite et ajoute que les inondations du 20 septembre dernier sont le résultat du refus de la commune d'effectuer les travaux. Au terme de son explication, Mme Dougoud relève que la demande de rallonge de crédit concernant cet investissement n'est pas justifiée. Elle conclut en demandant une nouvelle fois la lecture de leurs conditions.

Jean-Pierre Vaucher relève que l'orage de ce week-end est un phénomène isolé et que l'eau qui est descendue sur tous les chemins, y compris la ferme de M. et Mme Dougoud, venait non pas que de la route cantonale mais également des pâturages au-dessus de la chapelle. Jean-Pierre Vaucher ajoute que 7 ou 8 bâtiments ont été inondés sur le territoire communal. Jean-Pierre Vaucher informe l'assemblée sur le fait que le bâtiment de l'ancien magasin et de l'ancienne laiterie sont raccordés sur l'immeuble Guillet et n'ont par conséquent eu aucune répercussion sur la conduite de M. Dougoud.

Madame et Monsieur Dougoud contredisent les propos du Syndic et informent qu'aucun raccordement n'a été fait à ce jour pour ces deux bâtiments.

Projet

Jean-Pierre Vaucher mentionne qu'il s'agit de l'information dont il dispose.

M. Jean Dorthe constate qu'à ce jour aucune mise à l'enquête n'a été faite et ajoute que cela est certainement et également dû au COVID, il ajoute que les citoyens sont pris pour des imbéciles.

Jean-Pierre Vaucher répond que préalablement à la construction de cette conduite, la commune avait pris contact avec la Préfecture de la Glâne, organe supérieur, qui attribue les permis de construire pour notre district. La Préfecture écrit qu'elle considère que cette pose de conduite étant le remplacement de l'ancienne est donc non soumise à une procédure de permis de construire.

M. Bernard Dougoud estime que cela dépend de la manière dont est formulée l'explication. Il ajoute ensuite qu'il en a marre de ce tatillonnage. Lors de la pose d'un tube en zone agricole, il lui a fallu une année pour obtenir l'autorisation. Aujourd'hui, il a un immeuble devant les yeux avec des places de parc goudronnées en zone agricole, de l'électricité et un chemin d'agrément dans cette même zone agricole et il constate que personne n'intervient. Il termine avec les propos suivants : « c'est la politique des petits copains ! ».

Jean-Pierre Vaucher répond que des procédures sont peut-être en cours, le secret de fonction ne permet toutefois pas au Conseil communal de dévoiler l'état des dossiers.

Mme Sandra Dougoud revient sur les conditions et souhaite qu'elles soient lues.

Jean-Pierre Vaucher fait la lecture de toutes les conditions émises par Bernard Dougoud, selon demande.

M. Bernard Dougoud relève qu'une des conditions n'a pas été lue, il s'agit de la condition qui stipule que le Syndic ne s'occupe pas de cette conduite.

Jean-Pierre Vaucher répond que ce point ne figure pas sur ce document remis à Monsieur Claude Conus, mais confirme que cela avait été mentionné sur un autre courrier.

Jean-Pierre Vaucher souhaite conclure et relève que sur la base de toutes ces informations, le Conseil communal a décidé de construire cette conduite selon le tracé présenté précédemment. Il ajoute que dans sa réflexion, le Conseil communal a pris en considération que pour la pose de la conduite, selon la proposition de M. Dougoud et en tenant compte des conditions exigées, les coûts totaux seraient quasiment identiques à la variante choisie et réalisée par le Conseil communal, soit environ Fr. 90'000.00.

Jean-Paul Jungo précise qu'au plan directeur, la parcelle 2552 est une future zone à bâtir. La réflexion de la commune était donc de desservir également cette future parcelle.

Mme Sandra Dougoud demande à l'assemblée de refuser ce crédit de Fr. 40'000.00 d'investissement supplémentaire et demande qu'une analyse de l'évacuation des eaux soit faite au centre du village afin d'éviter de telles inondations à l'avenir.

Jean-Pierre Vaucher répond que la commune n'est pas seule concernée par cette problématique. L'Etat est propriétaire de toutes les conduites de la route cantonale qui engendrent également de gros débits. Une analyse sera faite non seulement au centre du village mais également pour d'autres secteurs du territoire communal.

Mme Christiane Butty informe qu'elle a également été inondée à deux reprises cette année et souhaite savoir si un entretien des grilles est prévu et qui est en charge de contrôler les grilles et les canalisations sur le chemin qui mène à la forêt au-dessus de son habitation.

Jean-Pierre Vaucher répond que suite à cet orage et à ces problématiques, le Conseil a décidé lors de sa séance d'hier soir, de s'occuper en priorité de certains tronçons et de contacter la corporation forestière pour que le nettoyage des grilles soit fait plus régulièrement, au-dessus de l'habitation Butty.

M. Stephan Saya estime que ces orages ne sont pas si exceptionnels, il explique que lui-même a été inondé à trois reprises à la suite de quoi, il a entrepris l'aménagement d'un boudin qui a permis de retenir l'eau qui s'écoule le long de la route d'Auboranges.

Projet

Jean-Pierre Vaucher constate qu'effectivement les orages sont toujours plus nombreux et relève que l'orage du 20 septembre était particulièrement fort.

M. Stephan Saya ajoute que sans la réalisation de son boudin il aurait été inondé. La commune a fait une grille au-dessus de son habitation mais celle-ci ne sert absolument à rien.

M. Jean Dorthe confirme les propos de M. Saya et constate que cette grille ne sert effectivement à rien.

Jean-Pierre Vaucher rappelle à l'assemblée que les décisions ne sont pas prises de manière unique au sein du Conseil communal mais collectivement avec tous les conseillers.

M. Hervé Boéchat tient à relever que l'écoulement naturel arrive de la route de Mézières pour terminer dans la cour de M. Dougoud. Finalement, il se demande pourquoi le Conseil communal n'a pas profité de la réalisation de ces travaux pour régler cette problématique, tenant compte que la route (direction gare) est communale, et que la pose d'une nouvelle conduite devait être faite. M. Boéchat ne comprend pas le choix du Conseil communal qui ne lui semble pas cohérent.

Jean-Pierre Vaucher répond que l'idée du Conseil communal était de poser la conduite selon le premier tracé présenté, soit à travers le champ de M. Dougoud, cela n'a pas pu être réalisé pour les raisons qui ont été évoquées précédemment. Le Conseil communal a finalement opté pour un autre tracé qui favorise le développement de la commune.

M. Valentin Vaucher est d'avis que peu importe où l'on habite, l'orage a touché de nombreux bâtiments que ce soit à Ecublens ou à Promasens et il faut faire avec.

Jean-Pierre Vaucher demande s'il y a d'autres questions à ce sujet. Pas d'autre question ni d'autre remarque.

3.2 Rapport de la commission financière

Jean-Pierre Vaucher donne la parole à M. Jean-Claude Godel pour la lecture du rapport de la commission financière.

La commission financière recommande à l'assemblée communale d'accepter cet investissement pour la réfection de canalisations : validation de la décision du Conseil communal pour un complément de Fr. 40'000.00.

Jean-Pierre Vaucher remercie la commission financière pour son rapport.

3.3 Approbation

Mme Sandra Dougoud demande un vote à bulletin secret. Les personnes qui souhaitent un vote à bulletin secret sont priées de lever la main. Les scrutateurs comptent. Personnes pour 20.

Jean-Pierre Vaucher propose de passer au vote sur ce complément d'investissements 2020. Les scrutateurs récoltent les bulletins de vote et font ensuite le décompte des voix. Le résultat est le suivant : Personnes pour 13, contre 18, abstentions 2.

Cet investissement est donc refusé. Le Conseil communal en prend acte et délibérera à ce sujet.

4. Approbation du nouveau règlement scolaire

Suite au jugement du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 sur la gratuité de l'enseignement obligatoire, les communes avaient jusqu'au 31 juillet 2018 pour modifier leur règlement scolaire. Pour la commune d'Ecublens, cela a pris plus de temps que prévu, d'une part, parce que notre règlement entre dans le cadre de l'ACER, donc en collaboration avec trois autres communes et, d'autre part, du fait de la pandémie COVID.

Projet

Une des grandes modifications que le règlement a dû prendre en compte est dans la gratuité des activités extrascolaires, plus particulièrement les camps de ski et les camps verts, sauf en ce qui concerne les repas que les communes peuvent toujours facturer aux parents.

Une autre modification de ce nouveau règlement concerne les transports qui sont maintenant 100% à charge des communes.

A relever également la suppression de la commission scolaire remplacée par le Comité intercommunal scolaire et l'introduction d'un Conseil des parents.

Les quatre communes disposeront d'un règlement identique. Les organes législatifs des communes d'Auboranges, Chapelle et Rue ont déjà adopté ce règlement. Ce projet de règlement a également été accepté par la Direction de l'instruction publique.

Jean-Pierre Vaucher demande si quelqu'un souhaite la lecture de ce règlement article par article.

Ce nouveau règlement suscite-t-il des questions, commentaires ou remarques ? Ce n'est pas le cas.

Jean-Pierre Vaucher propose de passer au vote. Les personnes qui acceptent ce règlement scolaire sont priées de se prononcer par main levée. Les scrutateurs comptent. Personnes pour 22, contre 0, abstentions 6. Ce nouveau règlement est accepté.

Le règlement scolaire est approuvé à l'unanimité.

5. Approbation du nouveau règlement en matière de cimetière

Le Service de la santé publique a adressé un courrier à la commune, en date du 18 octobre 2019, en mentionnant que suite à l'examen préalable relatif au règlement du cimetière de la commune de Rue, qui est également utilisé par notre commune, la commune d'Ecublens doit se doter elle-aussi d'un règlement adopté par l'Assemblée communale.

Le règlement présenté se base sur une proposition du Service des communes.

Par courriel du 9 juillet 2020, le Service de la santé publique, tout comme le Service des communes, mentionnent que ce projet ne suscite aucune remarque de leur part.

Jean-Pierre Vaucher demande si quelqu'un souhaite la lecture de ce règlement article par article.

Ce nouveau règlement suscite-t-il des questions, commentaires ou remarques ? Cela n'est pas le cas.

Jean-Pierre Vaucher propose de passer au vote. Les personnes qui acceptent ce règlement en matière de cimetière sont priées de se prononcer par main levée. Les scrutateurs comptent. Personnes pour 28, contre 0, abstentions 3.

Le règlement en matière de cimetière est approuvé à l'unanimité.

6. Divers

Quelques informations de la part du Conseil communal :

- **Chapelle d'Ecublens**

  Lors de la dernière assemblée communale, le Conseil communal avait proposé de présenter le décompte de la vente de la Chapelle d'Ecublens. Présentation du décompte à l'écran.

Projet

Une partie du montant a été mis en réserve et également bloqué sur un compte auprès de la Postfinance pour la mise en valeur, par exemple, d'une place de détente ou tout autre projet pour le bien-être de notre commune.

- **Installation d'un radar pédagogique**

Le conseil n'est pas d'avis d'acquérir pour l'instant un radar de mesure de vitesse. Cependant, il a décidé de mesurer régulièrement la vitesse avec l'aide du TCS. Une première campagne va débuter après les vacances d'octobre et les résultats seront publiés dans une des prochaines infos communales.

M. Christian Spinelli constate que ce point est abordé depuis plusieurs assemblées maintenant et ne comprend pas pourquoi le Conseil communal n'opte pas pour l'achat d'un radar pédagogique. Dans quel but, le Conseil communal souhaite-t-il refaire une étude. Il relève que l'effet d'un radar pédagogique est réellement dissuasif et souhaite que la commune en fasse l'acquisition.

Jean-Pierre Vaucher répond que cet achat sera à nouveau discuté au sein du Conseil communal.

M. Antonio Zito rejoint les propos de M. Spinelli et demande également l'acquisition d'un radar pédagogique. Il ajoute que le village compte de plus en plus d'enfants.

Jean-Pierre Vaucher répond que le Conseil communal a bien pris note de ces remarques. Il précise qu'indépendamment de l'étude qui servira au concept de sécurité, le radar pédagogique qui sera installé après les vacances d'octobre sur notre territoire communale servira, comme demandé, également de campagne de prévention.

- **Concept de sécurité des routes**

L'étude a été freinée par la pandémie COVID. Une première discussion avec le bureau chargé de l'étude, la commission d'urbanisme et le Conseil communal a eu lieu le 14 janvier 2020 et la prochaine séance aura lieu prochainement afin de discuter des premières tendances émises lors de cette séance. Le Conseil communal tiendra, les citoyens, informés de la suite de cette étude, par exemple par une séance d'information dont les modalités sont encore à définir.

- **Pétitions**

Un groupe de citoyens a émis 2 pétitions, soit « oui à des mesures de régulation de vitesse à Eschiens » et « Oui à une meilleure gestion des poubelles à Eschiens ».

En date du 10 septembre 2020, le Conseil communal leur a accusé réception de ce mail en précisant que :

- Les pétitions telles que déposées sont non-recevables selon la loi sur le droit de pétition, art. 3 Forme, alinéa 1). La pétition doit porter la signature de son ou de ses auteurs dont elle indique le domicile ou le siège

- Lors de l'Assemblée communale du 11 décembre 2018, un budget d'investissement a été voté et approuvé pour l'étude d'un concept de sécurité des routes. Cette analyse est en cours.

- A votre pétition « Oui à une meilleure gestion des poubelles à Eschiens », le Conseil communal attend une proactivité de votre part en proposant, par exemple, de nouveaux lieux de dépôts des sacs à ordures ménagères.

Le Conseil communal prendra position de manière détaillée sur ces pétitions lorsqu'il les aura reçues avec un contenu et une forme conforme à la loi sur le droit de pétition. Il faut cependant, d'ores et déjà, être conscient que la Commune ne pourra pas exaucer tous les vœux émis.

M. Sébastien Mathys souhaite connaître le périmètre de l'étude et ce qu'elle englobe.

Projet

Jean-Pierre Vaucher répond que tout est ouvert. Dans un premier temps l'étude était concentrée sur le centre du village puis, il a été élargi, pour finalement prendre également en compte le secteur « Eschiens ».

M. Sébastien Mathys relève que dans le cadre de la pétition, une étude des documents du BPA a été faite qui énumère les conditions préalables pour l'étude d'une zone 30 km/h. Il souhaite savoir si cette étude pourrait satisfaire les exigences pour une demande formelle auprès du Service des ponts et chaussés dans le cadre du processus à suivre décrit par le BPA.

Jean-Pierre Vaucher répond que dans l'étude en cours, la possibilité d'une zone 30 km/h n'est pas exclue, et répond favorablement à cette demande, dans le cas où le Conseil communal et la commission d'urbanisme entreraient dans un processus où la zone 30 km/h est étudiable.

Mme Corinne Jotterand souhaite savoir s'il est envisageable d'organiser une séance à laquelle les citoyens seraient conviés afin de participer activement aux discussions.

Jean-Pierre Vaucher répond positivement à cette demande, il précise comme mentionné précédemment que la commission d'urbanisme et le Conseil communal vont se rencontrer au mois d'octobre afin de peaufiner le projet. Le Conseil communal reprendra ensuite contact avec le bureau technique pour lui faire part de ses conclusions. Au terme de ces étapes, une séance d'information à la population sera organisée début 2021.

M. Daniele Zito s'étonne d'entendre que les décisions ne puissent pas être prises plus rapidement.

M. Philippe Ducrest suggère que la commune prenne une décision rapide en acquérant un radar pédagogique étant donné que le projet de concept de sécurité ne semble pas pouvoir aboutir dans un futur proche.

Jean-Pierre Vaucher confirme une nouvelle fois que la location d'un radar pédagogique a été fixée après les vacances d'octobre.

M. Sugeevan Guy de Fontgalland rejoint les différentes demandes concernant l'acquisition d'un radar pédagogique. Les enfants sont de plus en plus nombreux. Il relève également que le concept de sécurité a été abordé depuis 2018 et constate qu'à ce jour rien n'a encore abouti. Une mesure rapide est demandée sur cet aspect de la sécurité des enfants.

M. Sébastien Wirz constate également que les études qui doivent être faites par la commune et le canton prennent du temps, cela est bien normal, mais estime qu'il y a de réelles mesures d'urgence à prendre pour la sécurité des enfants. Il relève que les panneaux de signalisation sur la route d'Auboranges sont cachés par la végétation, les marquages au sol ne sont pas faits, l'impasse de Montanney devrait être une priorité de droite. Il ajoute que les citoyens en ont marre que la commune prenne note et que rien ne se fasse.

Jean-Pierre Vaucher répond que le concept de sécurité va dans ce sens.

M. Sébastien Mathys prend la parole dans le cadre du dépôt de la pétition de demande d'activation de mesures efficaces face aux vitesses inadaptées du trafic routier du village d'Eschiens. M. Mathys fait la lecture du contenu de la pétition transmise à la commune et fait part de l'analyse du groupe de travail ainsi que de la demande de prise de mesures à entreprendre par le Conseil communal. Cette pétition récolte 44 signatures. Les citoyens souhaitent être entendus et faire partie de manière active aux démarches et échanges. Il relève qu'une certaine insatisfaction ressort fortement de la part des habitants qui ne peuvent que constater que certains villages voisins ont pris des mesures telles que des zones 30 km/h, et à Ecublens, malheureusement, aucune démarche n'a encore été entreprise. M. Sébastien Mathys remet la pétition signée à la secrétaire.

Jean-Pierre Vaucher abonde dans ce sens, certains points ont d'ores et déjà été évoqués par le Conseil communal et la commission d'urbanisme et seront certainement couverts par le concept de sécurité.

M. Martial Mülhemann rappelle que la sortie de l'impasse de Montanney doit être taillée une fois par année, selon prononcé de la Préfecture de la Glâne. Il ajoute que la commune ne fait pas son travail de contrôle et qu'elle sera tenue pour responsable en cas d'accident, au même titre que Mme Danielle Weibel, propriétaire.

Projet

M. Mülhemann précise qu'il envoie chaque année une lettre et constate avec agacement que la commune s'en fout !

Jean-Pierre Vaucher répond à ces propos en affirmant que la commune prend en considération ces courriers. Il rappelle également que la taille des haies est régulièrement mentionnée dans le bulletin communal.

M. Martial Mülhemann confirme que cette information figure bel et bien dans l'information communale mais rappelle que la haie en question ne respecte pas la distance à la limite du bord de la route. Il rappelle que selon l'arrêté du Préfet, la commune est tenue de faire enlever la haie dans le cas où la taille n'est pas faite.

M. Sébastien Wirz prend la parole dans le cadre de la pétition portant sur la demande d'activation de mesures correctives pour le ramassage de déchets à Eschiens. Il relève que la gestion des déchets dans le village d'Eschiens n'est pas satisfaisante pour les habitants et nécessite des mesures correctives rapides. Cette pétition récolte 45 signatures. Deux solutions sont proposées par les pétitionnaires : une fusion avec les communes de Rue et Promasens pour le compacteur ou l'installation d'un abri à container sur la place de l'abri de la protection civile. Les pétitionnaires souhaitent que les élus communaux entreprennent des démarches. M. Sébastien Wirz remet la pétition signée à la secrétaire.

Jean-Pierre Vaucher mentionne que la commune va répondre à la pétition et confirme que cette problématique est discutée depuis plusieurs années. Le système du dépôt des sacs en bordure de route répond aux souhaits d'une partie de la population. Toutefois, le compacteur semble être la variante pour laquelle le Conseil communal pourrait se positionner.

M. Antonio Spinelli estime que la solution d'un compacteur va totalement à contre-courant au niveau écologique.

Jean-Pierre Vaucher répond que le compacteur a également un effet écologique positif au niveau de la réduction des ramassages des déchets par camion. Un sondage pourrait être fait auprès de la population afin de connaître les souhaits de la population sur cette thématique.

M. Jean Dorthe estime qu'un sondage serait inutile compte tenu de la récolte des signatures lors de cette pétition, il se demande si le Conseil communal se fout de la population.

Jean-Paul Jungo ajoute qu'en ville de Fribourg les sacs à ordures ménagères sont également déposés en bordure de route.

M. Sébastien Wirz demande à M. Jungo de comparer des choses qui sont comparables.

Jean-Paul Jungo estime que ce système n'est pas totalement dépassé.

Mme Jacqueline Mülhemann relève que les sacs poubelles ne sont plus en vente à la laiterie d'Auboranges et suggère que la vente des sacs taxés 35 l. et 60 l. se fasse aux déchetteries.

Jean-Pierre Vaucher confirme que le Conseil communal a conscience de cette problématique. Il mentionne que les sacs à ordures ménagères seront disponibles, à la vente, à l'administration communale.

Jean-Paul Jungo ajoute que les sacs ne peuvent pas être vendus aux déchetteries de Rue et Promasens car la commune de Rue refuse qu'il y ait une caisse avec du liquide.

M. Sébastien Wirz constate que l'assemblée de ce soir est particulièrement houleuse dû à un manque de communication de la part du Conseil communal.

Jean-Pierre Vaucher confirme que la communication est importante et ajoute que chaque citoyen peut, en tout temps, s'adresser aux membres du Conseil communal pour toutes questions ou explications qu'il souhaite.

Projet

- **Anniversaire – André Butty**

  Monsieur André Butty citoyen de la commune d'Ecublens a fêté ses 90 ans le 1er mai 2020. Le Conseil communal avait prévu de fêter M. Butty à cette occasion. Malheureusement ceci n'a pas pu se faire en raison de la situation sanitaire. Une délégation du Conseil communal a tout de même rendu visite à M. Butty le jour de son anniversaire. La fête est reportée pour cette fin d'année 2020 ou au plus tard début 2021, comme le veut la coutume.

- **Arrêt de bus écoliers - secteur Eschiens**

  Un courrier sera transmis ces prochains jours aux parents des enfants scolarisés qui prennent le bus à Eschiens. La grange, où se situe l'actuel arrêt de bus écolier, ancienne propriété de M. Jean Dorthe, va être démolie. La prise en charge des enfants du secteur Eschiens se fera devant l'habitation de M. Laurent et Mme Sidonie Dorthe qui ont gentiment offert cette possibilité. Le Conseil communal les en remercie.

- **Collectes mobiles déchets industriels**

  Un tout-ménage va être envoyé ces prochains jours concernant l'élimination des déchets spéciaux des ménages. Il s'agit d'un essai pilote de collectes mobiles mis en place gratuitement par le Service de l'environnement du canton de Fribourg. Chaque citoyen a la possibilité d'y déposer jusqu'à 20 kg de déchets spéciaux. Cette collecte aura lieu à Ursy, le 24 octobre 2020 pour la première édition.

- **La parole est maintenant laissée aux citoyens**

  M. Bernard Dougoud a une dernière remarque concernant la boue qui se trouve sur la route communale et devant sa ferme et souhaite que la commune fasse le nécessaire afin de nettoyer ces surfaces.

  Jean-Pierre Vaucher confirme que la boue qui se trouve sur la route communale sera enlevée.

  M. Bernard Dougoud fait la lecture d'un passage du procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2020 qui mentionne ; une nouvelle conduite desservira l'immeuble de M. Gaston Guillet, l'ancienne laiterie, les deux maisons du magasin, la route communale et la ferme Bernard Dougoud. A ce jour, seul l'immeuble est raccordé. M. Dougoud demande que le procès-verbal soit appliqué.

  Jean-Pierre Vaucher répond qu'une rencontre a été organisée avec les propriétaires de l'ancienne laiterie et des deux habitations du magasin. Le raccordement ne concerne pas la commune car se sont des conduites privées sur des territoires privés.

  M. Bernard Dougoud demande qu'une solution soit trouvée pour l'eau qui arrive de la route communale dans sa conduite privée, faute de quoi il transmettra une facture à la commune.

  M. Roger Butty constate que depuis quelques temps la commune recense de plus en plus de chiens sur son territoire et demande au Conseil communal s'il est possible d'installer un robidog supplémentaire au bout du chemin d'en Sales.

  Jean-Pierre Vaucher confirme que cet achat a été décidé et qu'un robidog va être installé prochainement.

  M. Sugeevan Guy de Fontgalland souhaite avoir une explication sur le montant de Fr. 50.00 par loto facturé aux parents.

  Jean-Pierre Vaucher explique que cette taxe de Fr. 50.00 par loto avait été décidée il y a plusieurs années par les parents d'enfants scolarisés à ce moment-là et qui avaient alors accepté de payer cette taxe de Fr. 50.00 pour non-participation lors des lotos. Le Conseil communal a reçu, en copie, un courrier de la Direction de l'instruction publique et du sport qui mettait en doute la légalité de cette taxe. Pour la dernière facturation, les communes comptaient sur les parents pour le paiement des Fr. 50.00, qui permettait aux enfants de partir

Projet

en camp de ski. Ceci est l'état jusqu'à ce printemps. Pour le futur, la commune d'Ecublens ne va plus facturer cette taxe.

Colette Pache souhaite donner une information aux parents des enfants scolarisés dans le cercle scolaire ACER. Le CIS a décidé d'annuler les camps de ski pour cette année scolaire.

Mme Claudia Maccaud souhaite savoir si la bourse aux habits d'hiver est maintenue.

Colette Pache répond que la bourse est maintenue.

La parole n'étant plus demandée, Jean-Pierre Vaucher clôt cette assemblée communale en remerciant les citoyennes et citoyens de leur présence.

C'est avec plaisir que le Conseil communal invite les personnes présentes à cette assemblée communale à partager le verre de l'amitié à l'Auberge communale en respectant les règles évoquées précédemment.

L'assemblée communale se termine à 22h25

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic,
Jean-Pierre Vaucher

La Secrétaire,
Déborah Gilliard-Schiliro

Projet